



## RAPPORT RSE 2024



## SOMMAIRE

- Présentation de NMBP...Pages 3 à 7
- Cartographie des risques RSE .... Page 8
- Engagements sociaux, Droits Humains et Gouvernance ... Page 9
  - Santé et Sécurité des Employés ... Page 10
  - Conditions de travail ... Page 10
  - Dialogue Social ... Page 11
  - Gestion de carrière et Formation ... Page 11
  - Diversité, Equité et Inclusion ... Page 12
- Engagements environnementaux ... Page 13
  - Consommation d'énergie ... Page 14
  - Déchets ... Page 15
  - Matières Premières sensibles mises en œuvre ... Page 16
  - Emission de gaz à effet de Serre ... Page 16
  - Nos Engagements et objectifs pour maîtriser et réduire nos impacts environnementaux ... Page 17-18
- Engagements Economiques et Ethiques et Achats Responsables ... Page 19
  - Ethique ... Page 20
  - Charte Ethique ... Pages 21 à 32
  - Cartographie des risques liés à la sécurité des informations... Page 33
- Conclusion ... Page 34



## PRESENTATION DE NMBP



Implantée à Dijon en Bourgogne depuis 1959, La société MANUFACTURE BOURGUIGNONNE DE PLASTIQUE est spécialisée dans la transformation de matières plastiques par injection et bi-injection en Polypropylène, Polyéthylène ET PCR (matière recyclée).

Nous disposons de multiples compétences comme l'assemblage haute-cadence, l'impression digitale... et sommes présents sur le marché alimentaire, la parapharmacie, la chimie ainsi que la cosmétique grâce à différents bouchons plastiques innovants. A la pointe de l'éco-conception, notre gamme de bouchons et couvercles permet d'optimiser le bilan carbone, le recyclage...

En avril 2006, MBP a rejoint le groupe français ARYES. Notre équipe R & D possède un savoir-faire de plus de 60 ans dans la conception d'emballages plastiques et accompagne les lancements de nouveaux projets (solutions techniques sur lignes de conditionnement, de remplissage, de distribution de bouchons ou encore de vissage). Nous pouvons ainsi disposer d'une grande valeur ajoutée que sont les bouchons spécialisés et complexes.



## PHILOSOPHIE DE L'ENTREPRISE

La recherche de la seule performance économique pour développer notre entreprise ne suffit pas ! Notre ambition est donc de trouver le juste équilibre entre performances économiques et :

- Prise en compte de l'humain dans toutes ses dimensions,
- Respect de l'éthique
- Réduction de notre impact environnemental

Tout en garantissant à nos clients le meilleur niveau de qualité.

---

## VALEURS DE NMBP

### BIENVEILLANCE

L'esprit familial bienveillant de l'entreprise reste un crédo déterminant pour le respect et la confiance envers tout un chacun. Nous privilégions en effet la mise en place et l'entretien de relations saines, constructives et mutuellement profitables.

### EXCELLENCE

Nous sommes guidés par la recherche d'excellence et notre capacité à nous adapter aux changements. Nous avons conçu et mis en œuvre en interne des process afin de garantir à l'ensemble de nos parties prenantes majeures un niveau de collaboration optimisé. Dans la logique de l'amélioration continue, nous recherchons à progresser et à faire partie des leaders.

### ENGAGEMENT

Passionnés par notre métier, tous nos collaborateurs assurent un engagement quotidien visant à une haute qualité de service et à une réponse pertinente aux attentes de nos clients et de nos autres parties prenantes.

---

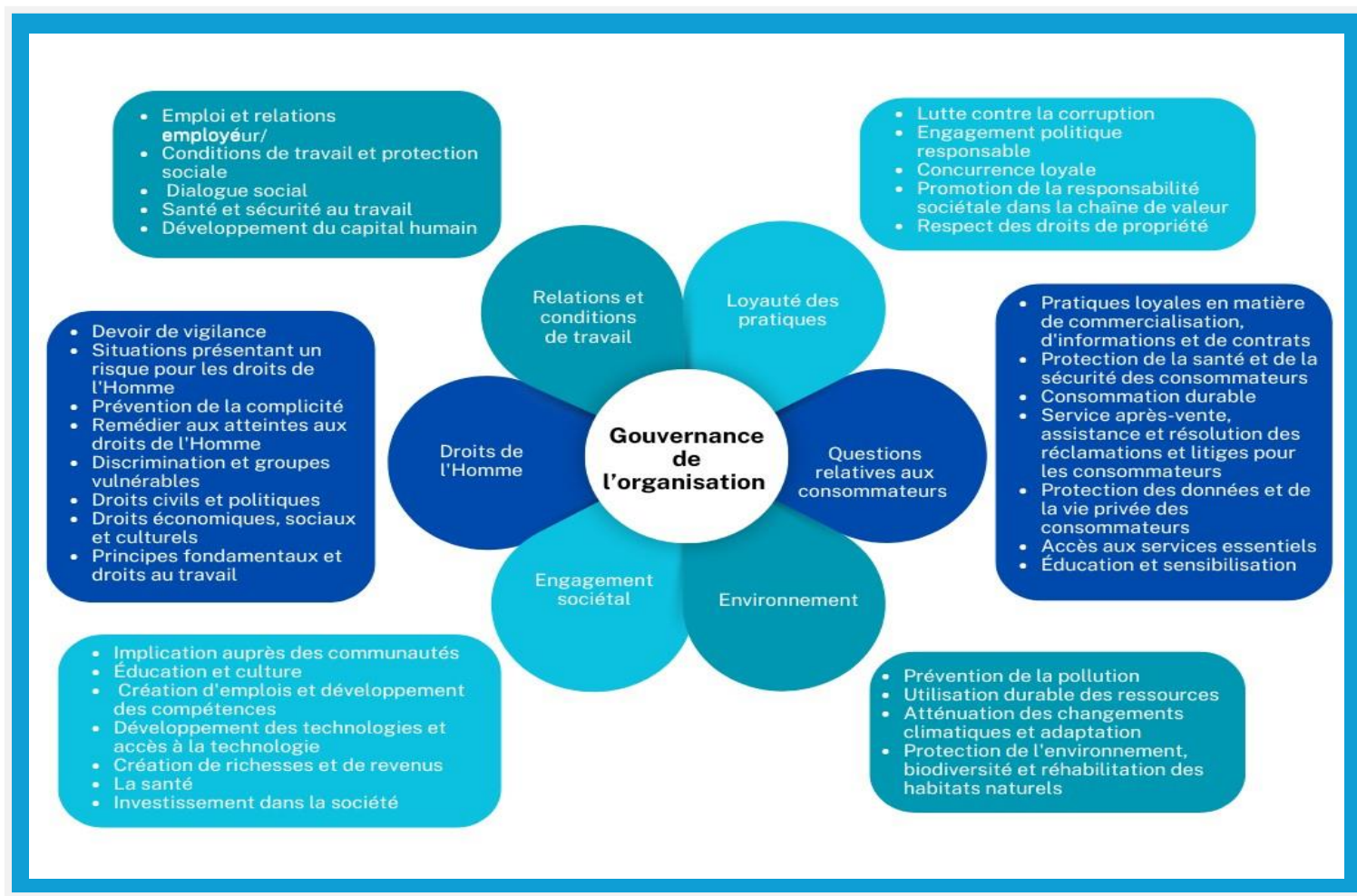


Depuis 2023, NMBP s'est engagée dans une démarche volontaire de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), avec pour objectif de bâtir une vision et une stratégie de DEVELOPPEMENT DURABLE.

Pour concrétiser notre volonté d'être un acteur du changement, la Direction de NMBP a nommé une référente RSE et a mis en place une Commission RSE composée des membres du comité de Direction.

NMBP s'est appuyée sur le référentiel de l'ISO 26000, la norme qui régit l'application de la RSE au sein des entreprises. Elle est composée de 7 questions centrales, elles-mêmes déclinées en principes d'actions : (ci-dessous l'ISO 26000 et les 7 questions centrales) et les 10 principes du pacte mondial des Nations Unies.

En février 2024, NMBP a obtenu la certification ECOVADIS Médaille d'argent avec la note de 66/100.





## Les dix principes du Pacte Mondial des Nations unies

NOUS SOUTENONS  
LE PACTE MONDIAL



Nous sommes adhérents au Pacte Mondial des Nations Unies, celui-ci étant important au regard des valeurs de notre entreprise.

Cette année, nous renouvelons notre engagement à appliquer et faire respecter les 10 principes dans les domaines des **droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement et de la lutte contre la corruption.**



DROITS DE L'HOMME

1. Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme.
2. Veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme.



NORMES  
INTERNATIONALES DU  
TRAVAIL

3. Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.
4. Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
5. Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.



ENVIRONNEMENT

6. Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi.
7. Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.
8. Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.



LUTTE CONTRE  
LA CORRUPTION

9. Favoriser la mise au point et la diffusion de technologie respectueuse de l'environnement.
10. Agir contre la corruption sous- toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Qu'il s'agisse du bien-être des salariés, de la responsabilité en tant qu'employeur ou encore de l'impératif de préserver les ressources tant pour protéger l'environnement que pour maîtriser les coûts, tout amène à envisager ces questions comme stratégiques et à les mettre au cœur des activités et de nos préoccupations.

Notre politique RSE s'est inscrite autour de 3 axes stratégiques clés :

- **Apporter et garantir à nos collaborateurs un cadre de travail rassurant favorisant leur épanouissement et bien-être ainsi que leur montée en compétences, en respectant les principes de diversité et d'intégration.**
- **Maîtriser et réduire nos impacts environnementaux en agissant notamment pour la préservation de l'eau, la réduction des consommations d'énergies et de matières premières.**
- **Répondre de façon responsable aux besoins de nos clients en mettant "l'achat responsable" au cœur de notre politique d'achat tout en respectant l'éthique des affaires.**

A travers ces 3 axes, nous faisons vivre notre politique durable, répondons de manière responsable aux besoins de nos clients et cherchons à offrir un environnement de travail favorisant l'épanouissement de notre équipe tout en maîtrisant nos impacts environnementaux.

De nombreuses actions ont été menées par le passé pour valoriser la Responsabilité Sociétale et Environnementale de l'entreprise, mais aujourd'hui le Comité de Direction a souhaité accélérer la démarche pour s'engager encore plus et mener les fondements d'une Politique RSE claire et structurée, qui va nous mener vers un mieux-faire et un mieux-vivre ensemble.

Destinés à nous mener encore plus haut, nos engagements d'hier, d'aujourd'hui et de demain contribueront à notre mission d'Excellence pour la réussite de l'entreprise dans toutes ses activités.



## CARTOGRAPHIE DES RISQUES RSE

Famille de risque	Thématique	Description des risques	Politique de NMBP
<b>Environnement et changement climatique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Impact sur la biodiversité</li> <li>-Résilience au changement climatique</li> <li>-Atténuation du changement climatique</li> <li>-Risques industriels</li> <li>-Fin de vie des produits</li> <li>-Attentes des parties prenantes et des consommateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Non-respect des réglementations environnementales</li> <li>-Atteinte à l'environnement</li> <li>-Non prise en compte du changement climatique dans nos missions et épuisement des matières premières</li> <li>-Optimisation des fins de vie des produits</li> <li>-Évolution des attentes des parties prenantes et des consommateurs en matière de performance environnementale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Politique environnement</li> </ul>
<b>Santé et Sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Santé-sécurité des collaborateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Maladie professionnelle, RPS</li> <li>-Équilibre vie privée-vie professionnelle</li> <li>-Charge de travail</li> <li>-Harcèlement</li> <li>-Accident de travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Politique sécurité &amp; santé et bien-être au travail</li> <li>-Protocole RPS</li> <li>-Procédure Harcèlement</li> </ul>
<b>Ressources humaines</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Environnement de travail</li> <li>-Recrutement</li> <li>-Expériences et compétences des collaborateurs</li> <li>-Turnover</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Diversité, bien-être des salariés, qualité de vie, motivation</li> <li>-Absentéisme</li> <li>-Manque de ressources humaines pour nos projets</li> <li>-Risque d'un manque de motivation et d'une baisse de performance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Charte diversité</li> <li>-Politique sécurité &amp; santé et bien-être au travail</li> </ul>
<b>Éthique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Corruption</li> <li>-Fraude</li> <li>-Conflit d'intérêt</li> <li>-Pratiques anticoncurrentielles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Non-respect du programme d'intégrité, pouvant entraîner des répercussions commerciales, financières, pénales et de réputation</li> <li>-Absence d'analyse éthique vis-à-vis d'un partenaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Charte éthique</li> <li>-Procédure d'alerte éthique</li> </ul>
<b>Sécurité d'information</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Cybersécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Virus (ransomware...)</li> <li>-Intrusion dans le réseau depuis l'extérieur ou depuis un poste utilisateur</li> <li>-Atteinte aux données personnelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Charte éthique</li> </ul>



## 1. ENGAGEMENTS SOCIAUX, DROIT HUMAIN ET GOUVERNANCE

NMBP s'engage à apporter et garantir à ses collaborateurs un cadre de travail rassurant, favorisant leur épanouissement et leur bien-être ainsi que leur montée en compétences. Tout cela, en respectant la diversité et en luttant contre toute forme de discrimination (principes au cœur de notre politique de recrutement). C'est par le biais de ces différents engagements, que NMBP pourra pérenniser son succès et attirer de nouveaux talents.

---

### Nos engagements

- Garantir à nos collaborateurs des conditions de travail assurant leur sécurité et bien être.
- Lutter contre toute forme de discrimination.
- Valoriser et développer les compétences de nos collaborateurs.
- Développer des bonnes pratiques managériales.
- Favoriser le dialogue au sein de l'entreprise et encourager l'adhésion des partenaires sociaux.
- Promouvoir en interne les enjeux de la RSE et sensibiliser les partenaires à la RSE en général, et à notre démarche en particulier.
- Privilégier des relations constructives et loyales avec les parties prenantes.

---

### Nos objectifs

- Réduire la gravité des accidents de travail et viser le "Zéro accident".
- Permettre à nos collaborateurs d'accéder chaque année à des actions de développement des compétences et de se former.
- Former et sensibiliser nos managers et collaborateurs à la RSE.
- Viser le "Zéro incident" lié à la corruption et au respect de l'éthique des affaires.
- Atteindre la parité homme/femme manager.
- Créer des emplois pérennes.
- Baisser le taux d'absentéisme.
- Augmenter le taux de travailleurs handicapés.
- Sensibiliser nos collaborateurs au sujet des Risques Psychosociaux et du harcèlement au travail.



NMBP porte une attention particulière à la santé, la sécurité et le bien-être de ses collaborateurs. La protection des salariés contre les accidents et les maladies professionnelles constitue un objectif continu important et un engagement qui doit être pris par toutes les personnes présentes dans l'entreprise. NMBP s'engage à ce que chaque collaborateur travaille dans un environnement sûr en protégeant sa sécurité physique et psychologique.

NMBP s'engage à ce que toutes les précautions soient prises pour assurer la protection de chacun. L'implication du personnel est indispensable pour assurer et maintenir la sécurité et la santé sur le lieu de travail.

---

## Nos engagements

---

Un collaborateur en sécurité et en bonne santé est un collaborateur épanoui et plus performant.

L'amélioration continue de la qualité de vie au travail, ainsi que la préoccupation du bien-être des collaborateurs font partie de nos priorités. NMBP s'engage à offrir un environnement de travail respectueux et sécurisé, et veille à offrir à ses collaborateurs l'équilibre et la conciliation des temps de vie personnelle et professionnelle.

La présente « Politique de Santé & Sécurité et bien-être au travail », à destination de tous nos collaborateurs internes, a pour but de mettre l'accent sur l'importance d'un environnement de travail sécurisé, sain et salubre au sein de NMBP afin de mener toutes ses activités de manière efficace.

Nos engagements pour garantir la Santé & Sécurité et le bien-être au travail de nos collaborateurs :

- Respecter les lois françaises et européennes en vigueur en matière de harcèlement moral, physique, sexuel et sexiste et se conformer au règlement intérieur. Toute violation de cette législation pourra faire l'objet de sanctions. NMBP s'engage donc à lutter contre tout type de harcèlement et à respecter la dignité et la vie privée de chacun de ses collaborateurs, au-delà à assurer le bien-être au travail.
- Prioriser le bien-être de nos collaborateurs afin de favoriser l'épanouissement professionnel des collaborateurs, de mettre à disposition des nouveaux salariés des conditions attractives.
- Garantir à nos collaborateurs un environnement de travail adapté, en équipant le site des matériaux nécessaires pour réduire les risques d'accidents, des boîtiers d'alerte incendie et des extincteurs, des portes coupe-feux et une infirmerie, composée d'un lit et d'une armoire de soin.
- Former régulièrement nos collaborateurs aux sujets liés à la santé et sécurité au travail. Notamment des formations de premiers secours, des formations incendies, d'évacuation et des formations liées aux gestes et aux postures au travail.

---

## *Les consignes générales de sécurité*

---

**Pour un travail en sécurité, chacun doit :**

**Connaître :**

- Les consignes HSE spécifiques de votre secteur et les respecter ;
- Les conduites à tenir en cas d'incendie ou d'accident ;
- L'emplacement des moyens de secours et de lutte contre l'incendie ;
- La signalisation des panneaux et les respecter.

**Respecter :**

- L'interdiction de fumer et vapoter dans les locaux ;
- L'interdiction de consommer de l'alcool sur le lieu de travail.
- L'interdiction de consommer des stupéfiants dans l'enceinte de l'entreprise;
- Le respect des consignes de sécurité lié aux tenues de travail, les équipements de protection individuelle (EPI) pour les activités à risques.

**Veiller à :**

- Éviter l'encombrement des couloirs, escaliers et issues de secours ;
- Laisser accessibles les équipements de sécurité (extincteurs, boîtier d'alerte incendie...)
- Fermer portes et fenêtres en quittant son lieu de travail.

Le strict respect des principes de sécurité, des standards et des procédures constitue une condition d'emploi.

---

## *Mutuelle et prévoyance*

---

**Mutuelle**

L'entreprise met à la disposition de ses collaborateurs et de leurs familles une assurance performante destinée à couvrir les risques les plus courants, la participation de l'entreprise s'élève à 80% du coût total.

**Votre suivi médical**

Tout le personnel de l'entreprise doit bénéficier d'un suivi médical. Les convocations à une visite médicale sont obligatoires. Chaque salarié peut contacter personnellement le médecin du travail dont les coordonnées sont affichées dans l'entreprise.

**Prévoyance**

Pour les cas de maladie et d'accidents plus graves ou de décès, chaque collaborateur bénéficie d'un contrat de prévoyance.





---

### *Amélioration continue*

---

Nous devons améliorer en permanence notre performance et concevant et en adaptant nos process, nos pratiques et nos systèmes dans le sens d'une meilleure ergonomie et qu'une plus grande sécurité.

Nous soutenons notre amélioration par :

- L'analyse des accidents et incident qui conduisent à des blessures ;
- Une évaluation à travers des indicateurs de performance :
  - Le taux d'absentéisme ;
  - Le nombre d'accidents de travail et trajet ;
  - Le pourcentage de collaborateurs formés aux sujets liés à la santé et sécurité au travail.

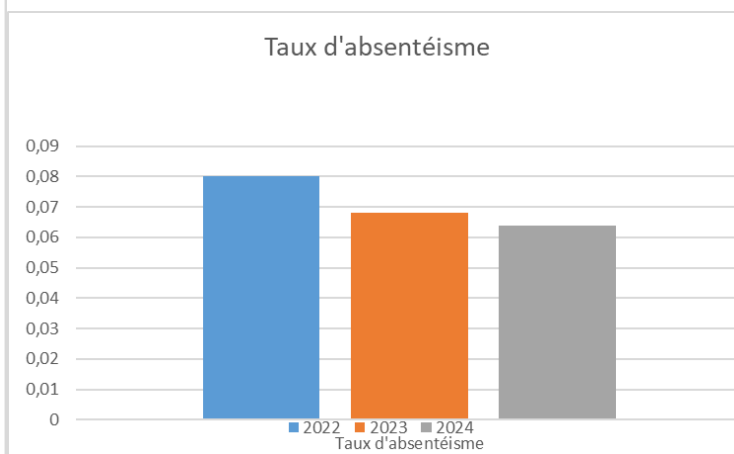
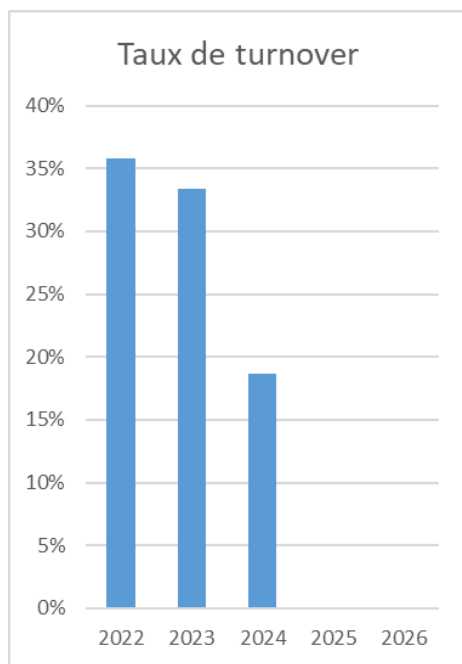
NMBP recense en 2024, 53 collaborateurs dont 9 membres du Comité de Direction.

- Santé et Sécurité des employés

	2022	2023	2024
Nombre d'accidents avec arrêt de travail	4	4	2
Nombre de jours perdus dû aux arrêts de travail	37	29	61
Nombre d'accidents sans arrêt de travail	2	3	5
Nombre d'accidents de trajet	2	3	0
Tf1	37,13	37,36	19,08
Tf2	55,70	65,39	66,78
Taux de gravité (Tg)	0,34	0,27	0,58
Nbre d'heures de formations liées à la SST		197	490

- Conditions de travail

	2022	2023	2024
Nombre d'embauches	11	10	3
Nombre de départs	16	14	8
Taux de turnover	36%	33%	19%
Taux d'absentéisme	8,00%	6,80%	6,37%
Nombre moyen d'années dans l'entreprise	8,45	8,3	8,86
Nbr d'événements conviviaux	NA	1	3
Taux de participation moyen aux événements conviviaux	NA	35	43



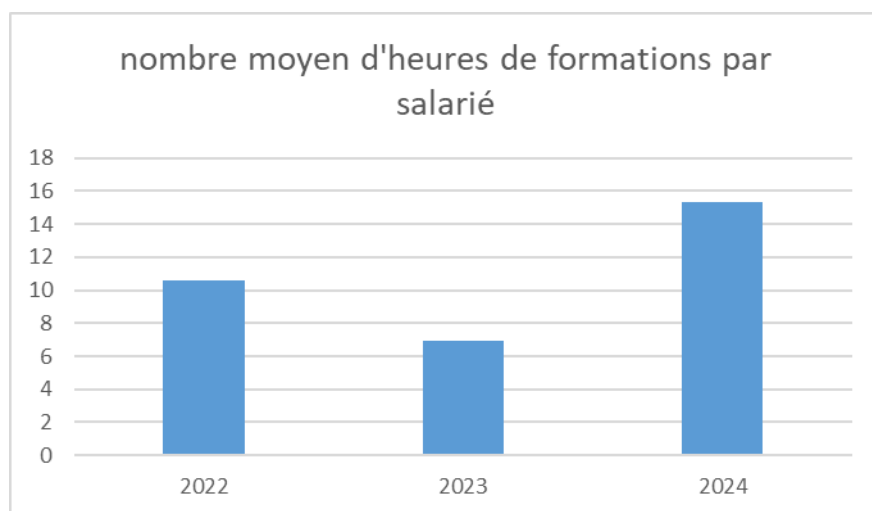


- Dialogue Social

	2022	2023	2024
Nombre de réunions CSE	6	7	11
Nombre de représentants du personnel	3	2	2
Nbr d'EA		47	45
Taux de réalisation des EA		95,92%	95,74%
Nbr de réunions d'info générale		3	2

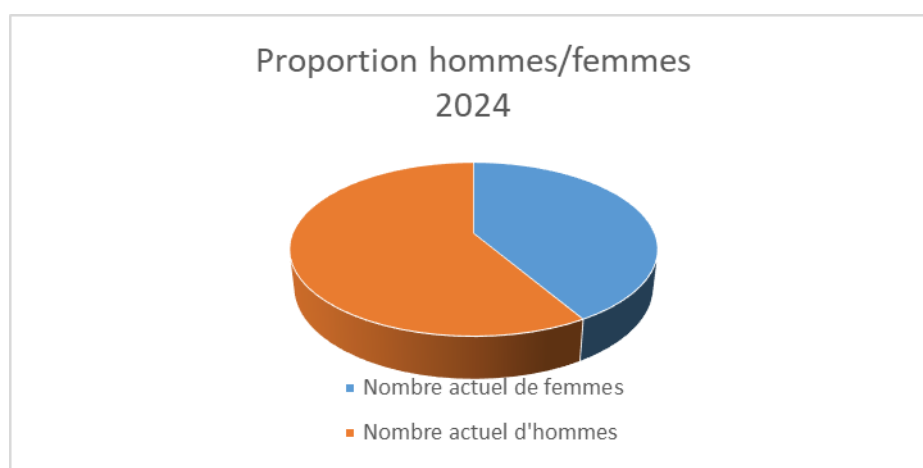
- Gestion de carrière et Formation

	2022	2023	2024
nombre moyen d'heures de formations par salarié	10,6	6,94	15,33
budget formation	15151	16937	22345
Taux de réalisation du plan de formation	65%	76%	85%
Indice de compétences / polyvalence	NA	NA	53,25%



- Diversité, équité et inclusion

	2022	2023	2024
Nombre actuel de femmes	21	24	21
Taux de femmes	35%	42%	41%
Nombre actuel d'hommes	39	33	30
Taux d'hommes	65%	58%	59%
Nombre de salariés (Tranche d'âge <30 ans)	9	10	7
Nombre de salariés (Tranche d'âge 30-39 ans)	18	17	15
Nombre de salariés (Tranche d'âge 40-49 ans)	17	14	14
Nombre de salariés (Tranche d'âge >50 ans)	16	16	15
Nombre de travailleurs handicapés	3	1	0
Taux de travailleurs handicapés	5%	2%	0%
Taux de travailleurs de nationalité étrangère	NA	5	5
Nombre d'ETP handicapés en emploi indirect (PROMUT)	NA	NA	4885,92 h



NMBP souhaite performer en matière de ressources humaines. Il est important que tous les collaborateurs soient épanouis et investis au sein de l'entreprise, qu'ils soient présents, en alignement avec les besoins de l'entreprise, compétents et polyvalents.



## 2. ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

**Maîtriser et réduire nos impacts environnementaux en agissant notamment pour la préservation de l'eau et en faveur de la baisse de consommation de Matières Premières et d'Énergies.**

**La lutte contre le changement climatique est un défi mondial auquel chacun doit contribuer.**

L'une de nos principales priorités est de réduire les impacts de nos activités et celles de nos clients sur notre environnement.

Conscients des impacts de notre secteur d'activité, nous nous engageons à être un acteur positif dans la protection de l'environnement, de maîtriser et réduire notre impact environnemental et agir pour la préservation de l'eau et la protection de la biodiversité.

Afin de comprendre l'origine de nos émissions et de cibler au mieux les actions les plus efficaces pour réduire notre empreinte carbone, l'entreprise a calculé son bilan carbone en 2023, analysé la répartition des émissions de gaz à effet de serre (GES) de ses activités (année 2022 (Scope 1, 2 et 3)). Elle en a ensuite déduit des axes forts de progrès.

---

### Nos engagements

- Rechercher la sobriété énergétique et agir pour la préservation de l'eau.
- Réduire nos émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).
- Faire de la maîtrise des déchets un enjeu majeur, notamment pour la protection de la biodiversité.
- Initier l'écoconception dans nos processus industriels.

---

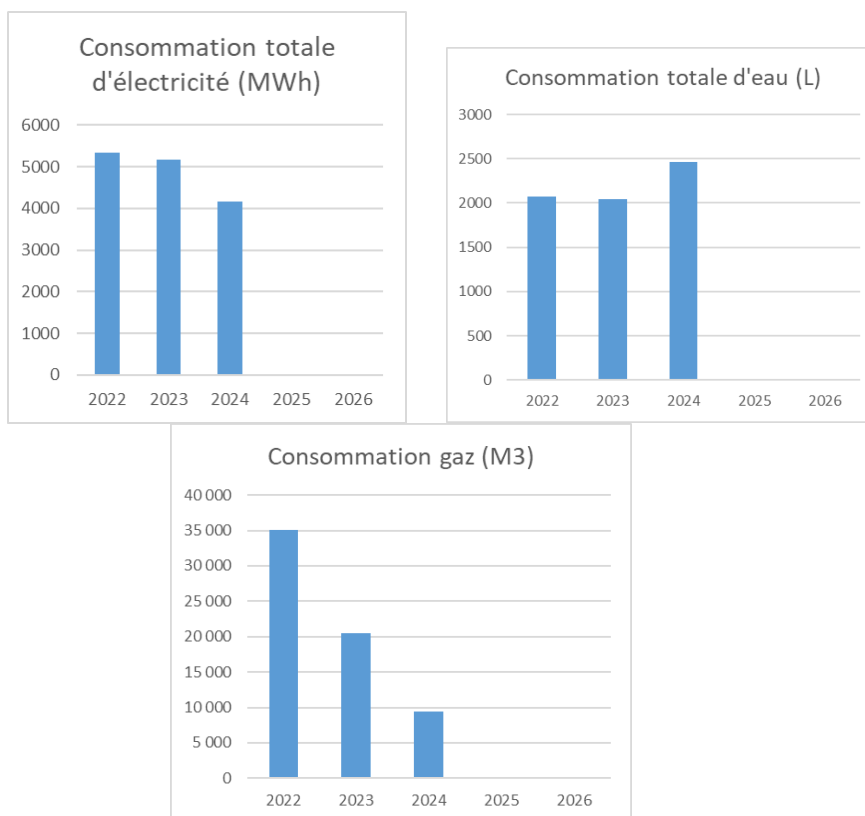
### Nos objectifs

- Réduire notre consommation d'eau de minimum 15%.
- Réduire notre consommation d'électricité de minimum 10% / tonne de produit fini.
- Réduire nos émissions de Gaz à Effet de Serre de 30%.
- Réduire notre production de déchets, favoriser le réemploi et l'économie circulaire.
- Œuvrer pour la protection de la biodiversité et la préservation de l'eau.
- Privilégier les transports propres.
- Initier "l'éco-conception" dans nos modes de conception et atteindre 20 % de nos produits éco-conçus.



- Consommation d'énergie

	2022	2023	2024
Consommation totale d'électricité (MWh)	5333	5160	4172
Consommation totale d'électricité renouvelable	0	0	0
Consommation totale d'eau (mètres cubes)	2069	2042	2467
Consommation gaz (M3)	35 131	20 502	9440
Poids total des polluants émis dans l'eau	0,00	0,00	0
Tonnage de Produits fabriqués	1519,39	1568,22	1548
Ratio élec/ UO (UO = tonne de PF) -> MWh/ tonne de PF	3,51	3,29	2,70
Ratio eau/ UO (UO = tonne de PF) -> m3 / tonne de PF	1,36	1,30	1,59
Ratio gaz/ UO (UO = tonne de PF) -> m3/ tonne de PF	23,12	13,07	6,10

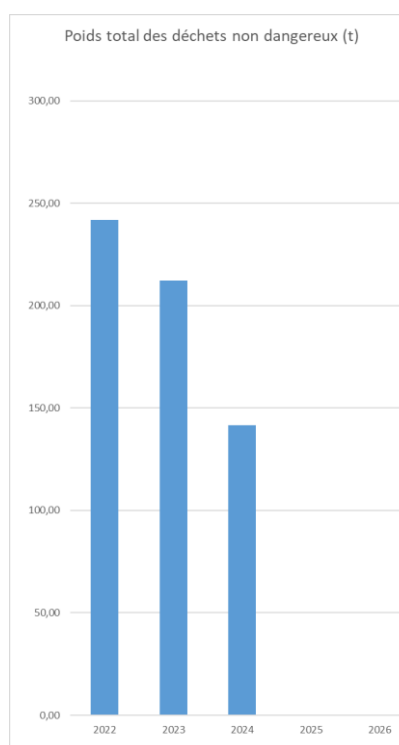
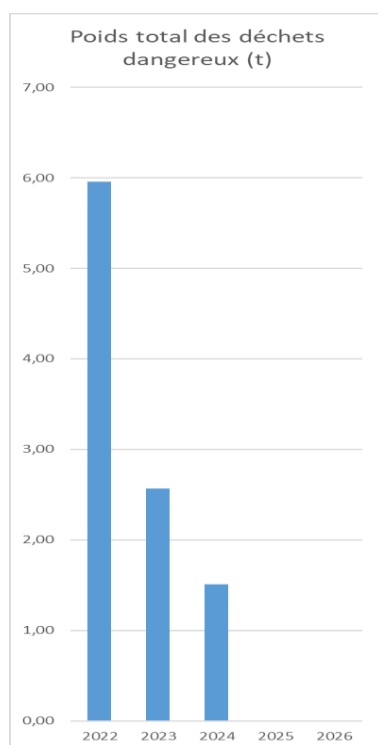


Le but de NMBP est de consommer de façon responsable, la juste quantité d'énergie tant pour produire que pour transporter (réduire la consommation d'énergies fossiles et accroître la proportion d'énergies renouvelables). Abaisser la consommation d'eau au strict nécessaire est une des priorités pour les années à venir.



- Déchets

	2022	2023	2024
Déchets Matières plastiques	189,00	167,94	110,24
Déchets carton (t)	18,57	18,94	16,5
DIB (t)	20,72	19,66	12,72
Déchets Ferrailles (t)	8,53	5,09	1,27
Déchets Bois B (t)	3,60	0,00	0
DIS (t)	5,96	2,56	2,06
DEEE (t)	1,06	0,00	0
Déchets Film plastique (t)	0,41	0,62	0,9
Total de déchets	247,85	214,81	143,69
Poids total des déchets dangereux en tonnes	5,96	2,56	1,51
% des déchets dangereux/ total	2,4%	1,2%	1,1%
Poids total des déchets non dangereux en tonnes	241,89	212,25	141,63
Poids total de déchets valorisés (t)	221,17	192,59	128,91
% des déchets revalorisés	89,2%	89,7%	89,7%
Tonnage de Produits fabriqués	1519,39	1568,22	1548,00
% de déchets dangereux / t de produit fabriqués	0,39%	0,16%	0,10%
% de déchets totaux / t de produits fabriqués	16,3%	13,7%	9,3%



L'Entreprise veille à ce que la proportion de déchets soit réduite et recyclée au maximum.

- Matières premières sensibles mises en œuvre

	2022	2023	2024
Matières Plastiques	1708,39	1736,16	1658,24
Substituts Matières Plastiques	0,00	1,00	0,00
Tonnage de Produits fabriqués	1519,39	1568,22	1548,00
Ratio MP/ UO (UO = tonne de PF)	112,4%	110,7%	107,1%
Ratio composants sensibles / UO (UO = tonne de PF)	NC	NC	2,1%
Taux de rebuts MP	11,06%	9,67%	6,65%
Taux de "MP éco-responsable"	0,00%	0,06%	0,00%

Le but pour NMBP est d'utiliser et de mettre en œuvre un maximum de matières premières issues de l'économie circulaire (en intégrant des matières premières issues des filières de recyclage) et issues de filières éco-responsables (intégration de dérivés/ substituts de matières plastique comme le bambou, la canne à sucre...) pour diminuer les quantités de produits pétroliers.

- Emission de gaz à effet de serre

<b>Emission de gaz à effet de serre (GES)</b>	2022	2023	2024
Total des émissions de GES de Scope 1 <sup>a</sup> (tonnes d'équivalent CO2)	36		30
Total des émissions de GES de Scope 2 <sup>b</sup> (tonnes d'équivalent CO2)	180		174
Total des émissions brute de GES de Scope 3 <sup>c</sup> (tonnes d'équivalent CO2)	7991	Réévaluation prévue en 2026	
Total des émissions brute de GES de Scope 3 <sup>d</sup> en aval (tonnes d'équivalent CO2)	4261		
Total des émissions brute de GES de Scope 3 <sup>e</sup> en amont (tonnes d'équivalent CO2)	3385		
Tonnage de Produits fabriqués	1519,39	1568,22	1548
Ratio GES Scope 1 / tonne de produit fabriqué	2,37%		1,94%
Ratio GES Scope 2 / tonne de produit fabriqué	11,85%		11,24%
Ratio GES Scope 3 / tonne de produit fabriqué	525,94%	Réévaluation prévue en 2026	

Une réévaluation du scope 3 en 2026.



**Maitriser et réduire nos impacts environnementaux et agir pour la préservation de l'eau et la protection de la biodiversité.**

La lutte contre le changement climatique est un défi mondial auquel chacun doit contribuer.

Conscients des impacts de notre secteur d'activité, nous nous engageons à maitriser et réduire notre impact environnemental et agir pour la préservation de l'eau et la protection de la biodiversité.

Nos engagements	Nos objectifs
<p><b>Rechercher la sobriété énergétique et agir pour la préservation de l'eau</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Consommation d'énergie</b> Diminuer notre consommation énergétique de 10% d'ici à 2030. Projet 100% LED</li> <li>• <b>Consommation et préservation d'eau</b> Continuer en fonctionnant en circuit fermé et réduire notre consommation d'eau de 15% d'ici à 2030</li> </ul>
<p><b>Réduire nos émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Émission de Gaz à Effet de Serre lié aux déplacements</b> Les déplacements font partie de notre premier poste d'émissions de GES. Essentiels à notre activité, nous menons des actions visant à les limiter et/ou les optimiser.</li> <li>• <b>Réduire l'émission carbone liée au trajet domicile-travail de 20% d'ici à 2030</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'utilisation du vélo pour les trajets domicile-travail grâce au forfait mobilité durable. Encourager la sobriété via <b>nos voyages</b> en favorisant l'usage du train plutôt que la voiture ou l'avion.</li> <li>- Poursuivre l'incitation aux pratiques de visio-conférence afin de limiter les déplacements professionnels lorsque c'est possible</li> <li>- Privilégier les véhicules à faibles émissions et augmenter significativement la part de véhicules à énergie alternative au sein de notre flotte automobile</li> <li>- Réduire de 30% l'émission de GES totale de l'entreprise</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Faire de la maîtrise des déchets un enjeu majeur, notamment pour la protection de la biodiversité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Gestion des déchets</b> Réduire la production des déchets d'ici à 2030.</li> <li>• <b>Protection de la biodiversité</b> S'engager auprès des organismes participant à la protection de l'environnement.</li> <li>• <b>Fournisseurs/sous-traitants</b> Augmenter la collaboration avec fournisseurs/sous-traitants et clients soucieux des enjeux environnementaux et qui partagent les mêmes valeurs que NMBP d'ici à 2030.</li> </ul>

<p><b>Initier l'écoconception dans nos processus industriels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Éco-conception des produits</b></li> </ul> <p>Commencer à introduire "l'éco-conception" dans nos modes de conception et atteindre 20% de nos produits éco-conçus.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sensibilisation et communication en interne</b></li> </ul> <p>Sensibilisation et implication de nos collaborateurs dans notre démarche d'amélioration continue sur la question environnementale.</p>
<p><b>Respecter les réglementations environnementales</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Exigences réglementaires</b></li> </ul> <p>Conformer nos activités aux exigences réglementaires et aux exigences environnementales, demeurer en veille permanente.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Tri des déchets</b></li> </ul> <p>Respecter les normes de tri, améliorer notre gestion et favoriser l'économie circulaire.</p> <p>Rationaliser leur élimination</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Règle des 3R</b> Réduire-Réutiliser-Recycler</li> </ul> <p><b>Élimination des déchets</b></p> <p>Collaborer avec des sociétés spécialisées et agréées</p>

### 3. ENGAGEMENTS ÉCONOMIQUES ET ÉTHIQUES ET ACHATS RESPONSABLES

**Répondre de façon responsable aux besoins de nos clients en mettant "l'achat responsable" au cœur de notre politique d'achat tout en respectant l'éthique des affaires.**

Dans le cadre de ses relations avec ses clients, fournisseurs et autres prestataires, NMBP veut instaurer un cadre économique responsable. Nous sommes conscients de l'importance de répondre aux besoins de nos clients tout en minimisant notre impact sur l'environnement. C'est pourquoi nous mettons l'achat responsable au cœur de notre politique achat. Une politique qui incite la collaboration avec des fournisseurs et prestataires responsables tout en respectant l'éthique des affaires.

---

#### Nos engagements

- Faire preuve d'exemplarité et d'intégrité économique.
- Gérer les données personnelles avec responsabilité et sobriété.
- Assurer la stabilité des relations et la performance avec nos fournisseurs et sous-traitants.
- Garantir et promouvoir des pratiques commerciales et partenariats responsables.
- Contribuer au dynamisme économique, social et sociétal des territoires.
- Privilégier les achats locaux et la sélection de fournisseurs engagés sur une démarche RSE

---

#### Nos objectifs

- Former chaque année nos collaborateurs et collaboratrices aux risques éthiques.
- Inclure une clause environnementale dans nos contrats avec nos fournisseurs et sous-traitants.
- Respecter la charte éthique de l'entreprise.
- Faire de la gestion des données une priorité.
- Que 50% de nos fournisseurs et sous-traitants signe notre charte Achat responsable.
- Atteindre un maximum des fournisseurs locaux : 10% de fournisseurs locaux/total.
- Favoriser la sélection de fournisseurs engagés dans le Développement Durable (30% des achats stratégiques)





- Ethique

<b>Ethique</b>	2022	2023	2024
Nombre d'incidents liés à la sécurité de l'information confirmés	0	0	0
Nombre d'incidents de corruption confirmés	0	0	0
Nombre de procédures d'alerte liées à l'éthique	0	0	0
Nbr de réclamations clients	68	46	45
Nbr de réclamations clients / M€ de CA	10694	11072	9603
Cout des réclamations clients EN €	81113	40954	76531

NMBP voue une grande importance à la satisfaction de ses clients et fait le nécessaire chaque année pour diminuer le nombre de réclamations.

De cette manière, NMBP a mis en place une charte éthique afin garantir l'intégrité et mettre en place des relations de confiance avec toutes ses parties prenantes.

## Charte Ethique

La présente charte a pour objet de garantir des relations de confiance, de respect et d'intégrité en précisant des règles de comportement individuel dans les relations avec les autres. Il s'agit de respecter un code de bonne conduite.

NMBP s'engage à respecter les principes les plus élevés de l'éthique des affaires et de la gouvernance d'entreprise car nous sommes intimement persuadés que l'adoption d'une approche proactive en matière de conduite vertueuse des affaires augmente la confiance dans notre entreprise et améliore les relations avec les principales parties prenantes.

NMBP condamne la corruption, le trafic d'influence et les pratiques anticoncurrentielles. Il veille à la transparence financière, au respect des programmes de sanctions économiques, à la protection des données personnelles.

Il prévient les atteintes à l'environnement, aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes. Il lutte enfin contre toute forme de discrimination et de harcèlement.

Notre objectif est la performance globale, car nous sommes convaincus que la performance de notre entreprise ne se limite pas à ses résultats économiques et financiers. Notre objectif est la création de valeur globale. Une réussite économique durable est indissociable d'un projet humain ambitieux. La confiance, le respect, la solidarité, la valorisation simultanée de l'initiative individuelle et du travail collectif sont au cœur de notre identité. Ces valeurs guident nos actions et nos comportements, inspirent notre management et nos organisations.

## 1. Travailler ensemble

Nous demandons que tous nos collaborateurs et toutes nos entités travaillent ensemble, de façon ouverte et respectueuse.

Nous devons écouter avec générosité et partager librement l'information dans le respect des règles de confidentialité de l'entreprise, le manque de respect notamment par abus de langage ou par des gestes inappropriés, les propos racistes, discriminatoires ou sexuels sont inacceptables. Le dénigrement de collègues est également contraire à l'éthique de NMBP.

## 2. Respect des droits de l'homme

Nous nous engageons à respecter et à promouvoir les Droits de l'Homme.

NMBP adhère pleinement aux principes formulés par :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
- La Convention Européenne des Droits de l'Homme
- L'Organisation Internationale du Travail (OIT)

NMBP condamne tout ce qui a à voir avec le travail des enfants, le travail forcé, le trafic d'êtres humains et le non-respect de la liberté d'association. Il veille à la promotion de la diversité, des droits de la femme, au droit des peuples de disposer de leurs ressources naturelles et au droit à la santé. Conscient du niveau de surveillance de ces points sur le territoire français, NMBP sera particulièrement vigilant quant à ces points par rapport à ses fournisseurs étrangers.

## 3- Respecter la légalité

Chez NMBP, la gestion des ressources humaines et, plus généralement, les relations entre collaborateurs sont fondées sur les principes de confiance et de respect mutuels.

Chaque collaborateur de NMBP, quelles que soient ses fonctions et son niveau hiérarchique, doit respecter les principes de comportement décrits dans les présentes règles.

Celles-ci n'ont pas pour objet de se substituer aux lois et règlements applicables, mais de définir des attitudes et de donner des repères qui, au-delà du nécessaire respect de la loi, traduisent un comportement personnel et professionnel exemplaire dans l'intérêt de la Société.

Chaque collaborateur doit adopter un comportement exemplaire de tout reproche et s'interdire toute pratique illicite ou déloyale. À cet égard, aucun objectif de performance ne peut être défini, imposé, accepté ou rétribué sous quelque forme que ce soit si sa réalisation implique de déroger aux présentes règles.



#### 4- Respecter la diversité

NMBP est signataire de la Charte de la diversité et s'engage aux côtés de plus de 3800 autres entreprises à lutter contre les discriminations et à promouvoir la diversité au sein de notre organisation.

Cette politique de lutte contre les discriminations s'applique non seulement à tout le processus de recrutement, mais perdure également durant l'ensemble du parcours professionnel du collaborateur.

Pour nous, seules les compétences professionnelles sont prises en compte.

Nous avons choisi de favoriser l'intégration de salariés d'origine étrangère et de personnes éloignées de l'emploi notamment travailleurs handicapés via sociétés annexes (PROMUT...).

Notre engagement est de ne faire aucune distinction entre les personnes en fonction de leur(s) : origine sociale ou ethnique, sexe, âge, situation de famille, orientation sexuelle, caractéristiques génétiques, nationalité, patronyme, opinions politiques, activités syndicales, convictions religieuses, apparence physique, santé, handicap ou état de grossesse.

#### 5- Fournir des produits sûrs et de qualité à ses clients

Depuis sa création, NMBP a placé la qualité et l'innovation au rang des priorités absolues.

La confiance de nos clients dans les produits de l'entreprise constitue un des objectifs primordiaux de NMBP. La confiance du client s'acquiert et se maintient, en particulier grâce à un respect de ses droits, à la préservation de ses intérêts.

Dans cette perspective, NMBP s'engage à :

- Respecter l'ensemble des règles, processus et exigences techniques et environnementales qui visent à la qualité de ses produits.
- Ne délivrer aux clients que des informations vérifiées quant à l'offre et aux caractéristiques des produits livrés.
- Respecter les lois et les règlements en matière de protection des données à caractère personnel des clients.

## 6- Harcèlement moral et sexuel

Chacun d'entre nous a droit au respect et à la dignité humaine.

Chez NMBP, ce principe est fondamental dans notre façon de travailler. Tout comportement ou action pouvant aller à l'encontre de ce droit et en particulier toute forme de harcèlement moral et sexuel est inacceptable.

Le harcèlement désigne tout acte importun et inacceptable, unique ou répété, susceptible d'entraîner des conséquences de nature physique, psychologique ou sexuelle ou de l'isolement, la dévalorisation des droits et des opinions, la violence verbale, les moqueries, l'abus de pouvoir ou d'autres comportements préjudiciables.

Nous devons :

- Être respectueux des autres : traiter nos collègues de travail comme nous aimerions qu'ils nous traitent.
- Respecter les choix des autres.

## 7- Respecter ses concurrents

Le respect de toutes les parties prenantes, de leur environnement professionnel, y compris des concurrents, fait partie de l'éthique de NMBP.

Le droit de la concurrence a pour objet de favoriser à tous les stades de la production et de la distribution un environnement économique dynamique qui permette aux consommateurs d'avoir accès à un grand choix de produits ou de services à des prix compétitifs.

Nous les traitons comme nous aimerions qu'ils nous traitent. Notre intérêt est de travailler dans un secteur avec lequel les pratiques commerciales jouissent d'une bonne réputation. Cela renforce la confiance de nos clients.

Nous nous interdisons toute pratique risquant d'entraver le libre jeu de la concurrence.

Les collaborateurs NMBP doivent donc s'abstenir de tout comportement susceptible d'être considéré comme une pratique anticoncurrentielle sur les marchés sur lesquels ils opèrent.

## 8- Choisir et traiter ses fournisseurs de façon équitable

NMBP sélectionne scrupuleusement ses fournisseurs, sur la base de conditions équitables et sans favoritisme, en faisant preuve de la plus grande transparence possible.

Quels que soient les pays dans lesquels ils se trouvent, nos fournisseurs doivent lire, accepter et respecter notre Charte Achats Responsables. Nous attendons d'eux qu'ils partagent notre approche en matière d'éthique, de droits humains et de protection de l'environnement. Cette charte est essentielle pour construire et développer des relations de confiance avec eux.

Nous demandons toujours à nos fournisseurs de se conformer aux lois et réglementations nationales et internationales applicables, ainsi que de respecter les droits humains universellement reconnus.

- Sélectionner des fournisseurs sur la base de conditions équitables et sans favoritisme.
- Faire preuve de transparence quant aux procédures et à la sélection et, pour les fournisseurs non sélectionnés, leur communiquer un compte-rendu honnête basé sur des éléments objectifs et factuels.
- S'assurer que ses attentes en termes d'éthiques sont bien comprises et respectées par l'ensemble de ses fournisseurs, quel que soit le pays où ils se trouvent.
- Protéger les informations des fournisseurs.
- Ne pas imposer des conditions abusives (notamment en matière de paiement) à ses fournisseurs.
- Ne pas continuer à travailler avec un fournisseur qui de façon répétée, ne satisferait pas à nos attentes ou qui ne respecterait pas ces principes éthiques, notamment en matière de Droits de l'Homme et de lutte contre la corruption.

## 9- Lutter activement contre la corruption et la fraude

En matière de corruption, NMBP a une politique **“Tolérance zéro”**.

Nous interdisons strictement les « pots-de-vin », la fraude et tous les autres actes de corruption, toutes pratiques frauduleuses qui consistent à tromper délibérément autrui pour obtenir un bénéfice illégitime ou pour se soustraire à une obligation légale.

Nous exigeons de nos employés qu'ils respectent la loi et qu'ils maintiennent constamment des normes élevées en matière d'éthique.

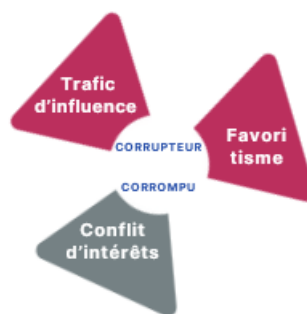
La négociation et l'exécution des contrats ne doivent pas donner lieu à des comportements ou faits pouvant être qualifiés de corruption active ou passive, de complicité de trafic d'influence ou de favoritisme. Aucun collaborateur de NMBP ne doit accorder directement ou indirectement à un tiers des avantages indus, de quelque nature qu'ils soient et par quelque moyen que ce soit, dans le but d'obtenir ou de maintenir une transaction commerciale ou un traitement de faveur.

De même, chaque collaborateur évitera les rapports avec des tiers susceptibles de le placer personnellement en situation d'obligé et de faire naître un doute sur son intégrité.

Tout collaborateur qui serait sollicité à cet égard devrait en référer à sa hiérarchie qui prendrait toutes mesures pour mettre fin à cette situation.

« **Le corrompu** » est la personne qui sollicite ou accepte un avantage ou une promesse d'avantage indu en échange d'une contrepartie.

Le seul fait d'accepter une sollicitation est constitutif d'un délit dit de « Corruption passive ».



« **Le corrupteur** » est la personne qui propose, offre ou promet un avantage indu à une autre, dans l'attente d'une contrepartie.

Le seul fait de proposer est constitutif d'un délit dit de « corruption active ».

### a- Le trafic d'influence

Le trafic d'influence consiste à promettre quelque chose à quelqu'un, non pour qu'il accomplisse des actes de sa fonction ou facilités par celle-ci, mais pour qu'il utilise son influence auprès d'une tierce personne pour obtenir une décision ou un avis favorable, que cette influence soit réelle ou supposée.

### **b- Le conflit d'intérêts**

Le conflit d'intérêts est une situation où les intérêts professionnels, financiers, familiaux, politiques ou personnels peuvent interférer avec le jugement des personnes dans le cadre de leurs fonctions, au sein de l'entreprise envers laquelle ils ont une obligation de loyauté.

Il peut être :

- Réel lorsque l'intéressé possède un intérêt personnel avéré ;
- Potentiel lorsque l'intéressé possède des intérêts personnels qui ne sont pas suffisamment significatifs à l'instant où la question du conflit est posée, ou dans le cas où il n'existe pas encore de relation entre ses fonctions et ses intérêts privés.

Chaque collaborateur de NMBP est tenu à un devoir de loyauté à l'égard de la société. Nous devons tous être particulièrement attentifs aux conflits d'intérêts et éviter les situations où nos intérêts personnels pourraient entrer en conflit avec ceux de NMBP.

Ainsi, dans un souci de transparence, nous devons informer notre hiérarchie en cas de conflits d'intérêts réels ou potentiels, qui pourraient influencer ou donner l'impression d'influencer sur notre jugement et nos actes.

Tout collaborateur évitera une situation professionnelle dans laquelle le pouvoir de décision ou d'appréciation peut être influencé ou altéré par des considérations d'ordre personnel.

Ces situations peuvent notamment résulter de liens familiaux ou amicaux directs ou indirects.

Toute camaraderie ou lien personnel entre un collaborateur et un fournisseur ou des personnes impliquées dans un processus d'achat sont à éviter.

### **c- Le favoritisme**

Le favoritisme est une inégalité de traitement entre salariés, par exemple dans le cadre des salaires ou de promotion à un nouveau poste. Il faut cependant dire qu'une différence de traitement est possible dans certains cas de figures. En principe, un traitement égal s'apprécie entre les salariés d'une même entreprise qui se situe dans une situation identique (même travail, même catégorie...).

## d- Cadeaux, repas, invitations et autres marques d'hospitalités


L'échange de cadeaux, invitations, repas ou marques d'hospitalité peut contribuer à la compréhension mutuelle et améliorer les relations commerciales mais peut également générer des conflits entre intérêts personnels et obligations professionnelles. Lorsque vous recevez ou offrez des cadeaux ou des invitations, les « règles d'or » sont la transparence totale vis-à-vis de la hiérarchie, de rester dans les limites du raisonnable et de toujours s'interroger sur la façon dont cela pourrait être perçu publiquement.

Les cadeaux ne doivent pas être en espèces ou équivalents (cartes-cadeaux, ...) et ne sont pas donnés sous la forme de service ou d'avantage en nature (ex : une promesse d'embauche).

Des cadeaux ne peuvent être offerts ou acceptés au nom de la société NMBP que lorsque leur valeur est symbolique ou faible eu égard aux circonstances, et pour autant que celles-ci ne soient pas de nature à faire douter de l'honnêteté du donateur ou de l'impartialité du bénéficiaire.

### A noter

1. Tout cadeau, invitations, marques d'hospitalité ou repas, reçu ou offert, doit obligatoirement faire l'objet d'une déclaration et d'une demande d'avis selon les seuils.
2. Les cadeaux, repas, invitations et marques d'hospitalité reçus ou offerts doivent être déclarés auprès de l'administration quels que soit le montant.

 Cadeau, invitation, repas ou marque d'hospitalité reçu ou offert		< 100€	≥ 150 €	≥ 200 €
	Information Manager / Direction	✓	✓	✓

- Veiller à ce que les cadeaux et les invitations que nous offrons ou que nous recevons soient effectués dans un cadre strictement professionnel, ou soient occasionnels,
- Ne visent pas à obtenir une contrepartie, ou à influencer une décision,
- N'entraînent pas un sentiment de gêne s'ils sont révélés publiquement,
- Accepter ponctuellement seulement, (invitations au restaurant par exemple) et veiller à ce que le montant des repas soit conforme à la politique NMBP,
- Veiller à ce que les déplacements pris en charge ne soient pas des cadeaux de type séjour touristique.



## 10- Blanchiment d'argent

NMBP applique une "Tolérance zéro" à l'égard de la facilitation du blanchiment d'argent ou de toute activité facilitant le financement d'activités terroristes ou criminelles.

Le blanchiment d'argent consiste à dissimuler l'origine criminelle de fonds ou d'autres actifs (y compris des matières premières), de sorte qu'ils semblent provenir d'une source légitime.

Nous n'aidons pas, ne soutenons pas, ne participons pas et ne permettons pas le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme.

Les opérations et les transactions qui sont effectuées par NMBP sont enregistrées de manière sincère et fidèle dans les comptes de l'entreprise, conformément aux réglementations en vigueur et aux procédures internes. En effet, tout collaborateur NMBP effectuant des enregistrements comptables fait preuve de précision et d'honnêteté, et s'assure de l'existence de la documentation correspondant à chaque écriture. NMBP s'engage à respecter le plus haut niveau de transparence, d'intégrité et d'imputabilité.

Nous sommes attentifs à tout transfert de fonds et notamment à l'identité du destinataire et au motif du transfert.

Cette vigilance est essentielle et nous permet de nous assurer que nos activités ne servent pas à « blanchir » des fonds en provenance d'activités criminelles.

Chaque collaborateur de NMBP est tenu de signaler toute personne (y compris les membres de l'équipe) pouvant potentiellement pratiquer un acte de blanchiment d'argent ou si elle le soupçonne.

## 11- Respect de la vie privée et les données personnelles

Nous avons tous droit au respect de notre vie privée. C'est pourquoi NMBP prend toutes les mesures physiques, techniques et organisationnelles appropriées, pour assurer la sécurité et la confidentialité des Données Personnelles en vue de les protéger contre toute perte, destruction accidentelle, altération et accès non autorisé.

Le respect de votre vie privée et la protection de vos données à caractère personnel sont une préoccupation prioritaire et constante. Toute personne au sein de notre entreprise qui est amenée à consulter ou à utiliser des données personnelles a été formée au respect du droit applicable et aux enjeux de la confidentialité.

NMBP s'engage sur les principes essentiels pour le respect des droits fondamentaux et de la conformité à l'ensemble des lois et réglementations en vigueur, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles RGPD (Règlement UE 2016/679 du 27-4-2016). Les traitements sont effectués avec nos principes et notre éthique :

- **Transparence** : nous vous fournissons toutes les informations utiles sur les finalités et les destinataires de vos données collectées dans le respect de vos droits ;
- **Légitimité et pertinence** : nous collectons et traitons uniquement les données nécessaires aux finalités déclarées et s'appuyant sur une base juridique légitime ;
- **Confidentialité et intégrité** : nous mettons en place toutes les mesures techniques et organisationnelles raisonnables pour protéger vos données personnelles contre la divulgation, la perte, l'altération ou l'accès par un tiers non autorisé ;
- **Conservation** : nous conservons vos données personnelles uniquement le temps nécessaire aux fins du traitement ou du service déterminé ;
- **Respect de vos droits** : nous vous offrons la possibilité d'accéder, de rectifier et d'effacer vos données personnelles. Nous nous tenons à votre disposition pour exercer votre droit d'opposition ainsi que votre droit à la portabilité.

### **Nos responsabilités :**

- Assurer que les personnes pour lesquelles nous collectons des données personnelles sont informées du type d'information que nous collectons, de l'utilisation que nous comptons en faire et de comment nous contacter si elles ont des questions ;
- Collecter uniquement les données personnelles qui sont strictement nécessaires au bon fonctionnement de NMBP ;
- Détruire ou corriger les données inexactes ou incomplètes ;
- Nous assurer que les données personnelles sont conservées en toute sécurité ;
- Nous assurer de ne transmettre de telles informations, en interne à NMBP, qu'aux seules personnes habilitées et qui ont un besoin légitime d'en avoir connaissance ;
- Garantir le droit de nos collègues au respect de leur vie privée ;
- Nous assurer du respect de ces principes par les prestataires auxquels nous pourrions confier la collecte ou l'utilisation de données personnelles.

### **a- Durée de la conservation des données personnelles**

Les Données Personnelles des Utilisateurs ne sont pas conservées au-delà de la durée strictement nécessaire aux finalités, conformément à la Règlementation Applicable.

### **Notamment :**

- Les Données Personnelles recueillies pour gérer les demandes d'opposition au traitement sont stockées dans un délai de 5 (cinq) ans maximum à compter de la clôture de la demande d'opposition ;
- Les Données Personnelles Traitées pour gérer les demandes d'accès et de rectification des Données Personnelles sont stockées dans un délai maximum de 5 (cinq) ans maximum à compter de la clôture des demandes ;
- Les Données Personnelles relatives à la gestion des interactions avec des interlocuteurs de NMBP (notamment par la rubrique « Contact ») sont conservées dans un délai maximum de 3 (trois) ans à compter de la dernière interaction initiée par l'utilisateur.
- Les Données Personnelles pourront être archivées au-delà des délais décrits ci-dessus dans la mesure où ils sont nécessaires pour les besoins de la recherche, la constatation, et de la poursuite des infractions pénales dans le seul but de permettre, en tant que de besoin, la mise à disposition de ces Données Personnelles à l'autorité judiciaire, ou encore pour d'autres obligations de conservation, notamment à des fins comptables ou fiscales. L'archivage implique que ces Données Personnelles feront l'objet de restrictions d'accès et seront conservées sur un support autonome et sécurisé.

### **b- Vos droits**

Conformément aux dispositions de la loi dite « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD, vous disposez :

- Un droit d'accès,
- Un droit de rectification,
- Un droit à l'effacement,
- Un droit de limitation du traitement,
- Un droit à l'opposition,
- Un droit à la portabilité des données à caractère personnel vous concernant,
- Un droit de retrait du consentement ;
- Un droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

## CARTOGRAPHIE DES RISQUES LIES A LA SECURITE DES INFORMATIONS

Famille de risque	Description des risques	Politique de NMBP
<b>Diffusion non autorisée d'informations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Vol physique (notamment en ce qui concerne les PC portables et autres interfaces "nomades")</li> <li>-Le transport physique des documents</li> <li>-La destruction des documents</li> <li>-La gestion des droits d'accès</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Charte éthique, intégrité et relations de confiance</li> <li>-Double Authentification des personnes autorisées pour éviter l'usurpation de leur identité.</li> <li>-La confidentialité des données et des systèmes, afin qu'ils ne soient accessibles qu'aux personnes autorisées</li> <li>-Formation et sensibilisation des employés</li> </ul>
<b>Cyberattaques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Virus, programmes malveillants (cheval de Troie...), intrusion informatique, piratage</li> <li>-Espionnage industriel</li> <li>-Erreur de manipulation humaine</li> <li>-Panne matérielle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Un antivirus régulièrement mis à jour</li> <li>-Un anti-mouchard, pour détecter et éliminer divers types de logiciels publicitaires, malveillants ou espions</li> <li>- Mise en place de l'EDR (Endpoint Detection and Response)</li> <li>-Un logiciel pare-feu, pour protéger les données de vos réseaux connectés à internet</li> <li>-Formation et sensibilisation des employés</li> </ul>
<b>Mot de passe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Établir des règles pour la gestion des mots de passe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Utiliser au minimum 14 caractères</li> <li>-Utiliser des minuscules ET des majuscules</li> <li>-Utiliser au moins un caractère spécial</li> <li>-Changer le mot de passe tous les 6 mois</li> <li>-Verrouiller le compte après plusieurs échecs de connexion</li> </ul>
<b>Sauvegarde des données</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Conservation et sauvegarde des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Charte de sécurité de l'information</li> <li>-Calendrier, durée de conservation des données</li> <li>-Formation et sensibilisation des employés</li> </ul>
<b>Problèmes électriques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Sinistre électrique (coupures, surtension)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Protection des matériels contre les aléas électriques</li> <li>-Équipant des locaux d'un parafoudre modulaire</li> <li>-Veille à l'usure des matériels</li> </ul>

NMBP possède une politique Achats Responsables qui définit les principes ayant vocation de s'assurer des relations commerciales éthiques et durables avec ses fournisseurs de biens et services, et ses sous-traitants, dans le respect des lois, des réglementations applicables et des engagements de l'entreprise en matière de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE).

Ces principes traduisent l'engagement de notre entreprise à déployer tous les efforts nécessaires pour prévenir et diminuer les risques ainsi que les atteintes et violations graves en matière d'éthique, d'environnement et de droits humains liés à nos activités. Ceci afin d'optimiser nos impacts positifs tout au long de nos chaînes de valeur dans le cadre d'une démarche d'achats responsables.

#### **Objectifs de notre Charte Achats Responsables :**

Partager les engagements de notre entreprise auprès de ses fournisseurs et sous-traitants, et s'assurer de leur implication dans le développement durable.

NMBP attend ainsi de ses fournisseurs et sous-traitants un respect strict des lois et réglementations en vigueur dans les pays où ils opèrent ou fournissent des services et souhaite un engagement de leur part à collaborer pour la mise en œuvre du respect des principes énoncés au sein de notre Politique RSE (et si nécessaire, à prendre toute mesure corrective appropriée dans une démarche d'amélioration continue.)





## 1. Mise en œuvre de la politique achats responsables

Nos engagements s'illustrent par notre politique achats responsables, qui s'applique à l'ensemble de **NMBP** et qui permet à toute la chaîne d'approvisionnement d'adopter un comportement responsable et durable.

Cette politique s'applique avant tout aux fournisseurs et aux sous-traitants qui s'engagent à :

### ➤ Adopter un comportement responsable :

- Être sensibilisé aux enjeux des achats responsables
- Se conformer à nos règles éthiques et nos principes de gouvernance

### ➤ Promouvoir une chaîne d'approvisionnement responsable :

- Grâce à un processus responsable qui intègre des objectifs RSE depuis la sélection du fournisseur à sa contractualisation.

### Nos objectifs RSE concernant les fournisseurs/sous- traitants :

- Augmenter le taux de fournisseurs/sous-traitants couverts par une évaluation RSE
- Augmenter le taux de fournisseurs/sous-traitants qui signent notre Politique Achats Responsable
- Augmenter le taux de réponses au questionnaire RSE fournisseurs/sous-traitants principaux.
- Augmenter le taux des fournisseurs/sous-traitants locaux.
- Intégration du RSE dans le processus de sélection de nos fournisseurs et sous-traitants
- Audit sur site incluant des questions relatives à l'environnement, la santé et la sécurité
- Amélioration au niveau de l'intégration des clauses RSE dans nos contrats.

## 2. Nos engagements envers nos fournisseurs et sous-traitants

NMBP s'engage à :

- **Développer** des relations commerciales durables, propices à la lutte et au traitement effectif des risques et des enjeux des conditions de travail, à la protection de l'environnement, à l'éthique des affaires, et aux droits humains ;
- **Maintenir** à ce titre un dialogue constructif et ouvert avec le fournisseur sur sa capacité à respecter ses engagements, et contribuer, dans la mesure du possible d'actions appropriés ;
- **Sélectionner** ses fournisseurs et sous-traitants selon un processus d'achat équitable et impartial, et en fonction des critères prédéfinis dans le choix d'un bien ou d'un service

**Les critères de sélection :**

- Avoir une politique RSE communiquée et des objectifs bien définis.
- Avoir une politique Achats Responsable définie et communiquée.
- Avoir des impacts sociaux sur son territoire et respecter les principes formulés par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et l'Organisation Internationale du Travail (OIT).
- Avoir des normes ISO ou des certifications équivalentes.
  
- **Promouvoir**, pour les appels d'offres qui le permettent, des clauses sociales et environnementales ;
- **Identifier et prévenir** les conflits d'intérêts dans le cadre des relations avec les fournisseurs et sous-traitants ;
- **Sensibiliser et former** ses acheteurs aux principes éthiques et RSE (Confère la Charte Éthique, intégrité et relations de confiance, RSE)

**3. Engagements attendus des fournisseurs et sous-traitants**

Le fournisseur/sous-traitant reconnaît que ses engagements sur les enjeux de droits humains, de conditions de travail, de protection de l'environnement et d'éthique des affaires, constituent des obligations essentielles à l'établissement et à la poursuite des relations commerciales avec NMBP, et s'engage à faire preuve de transparence, de bonne foi et de coopération pour en assurer le respect à tous les stades de la relation.

Le fournisseur/sous-traitant s'engage à respecter l'ensemble des normes nationales et internationales applicables à ses activités dans les domaines suivants et en particulier :

**Enjeux sociaux et droits humains**

- Respecter les principes de **la Charte internationale des Droits de l'Homme**.
- Respecter les règlements en vigueur et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

**Enjeux éthiques et de conformité**

- Respecter les principes éthiques de NMBP décrits dans sa Politique RSE ainsi que dans sa Charte éthique, et contribuer à la lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts dans ses activités et ses relations avec ses propres fournisseurs.
  
- Respecter la réglementation française ainsi que les directives de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence ou toute disposition légale similaire, et prévenir ces pratiques par des mesures efficaces auprès de ses actionnaires, mandataires sociaux, employés, affiliés, sous-traitants, fournisseurs et leurs représentants respectifs intervenant directement ou indirectement de quelque façon que ce soit dans le cadre de la relation commerciale.
  
- Respecter toutes les normes nationales et internationales en matière d'infractions économiques, relatives au financement du terrorisme, au blanchiment d'argent, aux embargos, aux trafics d'armes et de stupéfiants.

- Être vigilant quant au travail des enfants, au travail forcé, au trafic d'êtres humains et au non-respect de la liberté d'association.
- Favoriser la libre-concurrence proscrivant ainsi toute concertation et toute entente sur les prix et les offres.

#### **Enjeux environnementaux**

- Respecter les règles relatives à la protection de l'environnement et s'engager à faire le meilleur pour prévenir, atténuer et réparer les impacts négatifs liés à notre activité.
- Proposer, et recourir dans la mesure du possible à des solutions environnementales toujours plus performantes.
- Tendre vers les meilleures pratiques au sein de notre profession, pour optimiser nos consommations en eau et en énergie, préserver la biodiversité et gérer nos rejets et déchets.
- S'efforcer de réduire et/ou traiter nos émissions dans l'air, nos effluents vers la terre et/ou l'eau et les pollutions de toute nature résultant de nos activités.

NMBP se réserve la possibilité de procéder à des audits permettant de contrôler le bon respect des engagements du fournisseur/sous-traitant évoqués dans la présente charte.

NMBP attend de la part de son fournisseur/ sous-traitant qu'il prenne toutes les mesures raisonnables pour qu'ils se conforment aux termes de la présente Charte.



### CONCLUSION

NMBP est une entreprise solidement implantée dans son métier et fait partie des leaders européens de ce secteur. Elle est certifiée ISO9001 et affiche une culture qualité aboutie. De nombreux investissements machines permettent à l'entreprise de se montrer plus performante et plus ambitieuse, notamment sur le plan de l'innovation. La mise en place et le suivi continu de la démarche RSE va donner la possibilité à NMBP de continuer d'exploiter son savoir-faire tout en respectant les droits Humains et sociaux, l'environnement, l'aspect éthique et pérenniser sa politique d'achats responsables.